



Conseil de tutelle

Distr.  
GENERALE

T/PET.10/723  
12 mai 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE MM. GUNBERG NORD REITE ET ODD REITE CONCERNANT LE  
TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85  
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Seljevu Y.  
1400 Ski  
Norvège

[Sans date]

Le Conseil de tutelle  
Organisation des Nations Unies  
New York, N. Y. 10017

Messieurs,

Ce qui se passe à Belau nous inquiète profondément. Nous prions l'Organisation des Nations Unies de presser les Etats-Unis de renégocier l'Accord de libre association de manière à ce qu'il concorde avec l'Accord de tutelle 1/, la Constitution belauane et la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Nous prions aussi l'Organisation des Nations Unies d'envoyer une mission d'observateurs non violents, en tant que force de maintien de la paix, comme l'a demandé l'Ibedul (le grand chef Gibbons), et de ne pas mettre fin à l'Accord de tutelle relatif aux Iles du Pacifique tant que les Etats-Unis n'auront pas satisfait à leurs obligations.

(Signé) Gunberg Nord REITE

(Signé) Odd REITE

Note

1/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique  
(publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).